

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 28 décembre 2022

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

LE PRÉFET APPELLE À LA PRUDENCE À L'OCCASION DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

À l'occasion des fêtes de fin d'année et alors que les chiffres de sécurité routière de l'année 2022 ne sont pas encore consolidés, nous déplorons d'ores-et-déjà 72 personnes tuées sur les routes du département de la Seine-Maritime.

C'est une année historique en termes de mortalité routière dans le département, les chiffres n'avaient pas été aussi élevés depuis l'année 2012. Dans un contexte d'accidentalité toujours à la hausse et à plus forte raison en période hivernale, ces chiffres traduisent un relâchement ancré dans la population s'agissant du respect du code de la route. Les principales causes de mortalité sur les routes restent la vitesse excessive, la consommation d'alcool et la consommation de stupéfiants.

Dans ce contexte, Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, appelle à la plus grand prudence sur les routes du département à l'occasion des fêtes de fin d'année et rappelle les mesures de restriction et de consommation d'alcool dans le cadre de la Saint-Sylvestre : sont interdits la consommation d'alcool sur la voie publique de samedi 31 décembre 2022 (15h00) à dimanche 1^{er} janvier 2023 (10h00) ainsi que la vente à emporter de toutes boissons alcooliques et alcoolisées de samedi 31 décembre 2022 (20h00) à dimanche 1^{er} janvier 2023 (10h00), dans l'ensemble du département de la Seine-Maritime.

De plus, un déploiement important et visible de policiers et de gendarmes sur le terrain notamment la journée, le soir du 31 décembre et durant le week-end, sera opéré afin veiller à la sécurité des usagers de la route dans le département de la Seine-Maritime. Il se poursuivra dans les semaines à venir.

Cabinet du préfet Service régional et départemental de la communication interministérielle

Tél: 02 32 76 50 14

Mél: pref-communication@seine-maritime.gouv.fr